



## **CHAMBRE SYNDICALE DES COURTIERS D’AFFRÈTEMENT MARITIME ET DE VENTE DE NAVIRES EN FRANCE**

La Chambre Syndicale des Courtiers d’Affrètement Maritime et de Vente de Navires de France est un syndicat professionnel constitué en conformité avec les dispositions de la loi du 21 Mars 1884 modifiée.

Son objet est principalement la défense des intérêts généraux de ses membres, l’étude en commun des questions économiques, commerciales, législatives, administratives ou financières intéressant la Profession, et la prise de toutes mesures susceptibles de favoriser l’essor de cette Profession et l’intervention des entreprises françaises dans l’économie maritime nationale et internationale.

Les statuts donnent une définition du courtier comme étant celui qui, personne physique ou morale et agissant à la demande de l’une ou des deux parties contractantes, a pour occupation habituelle et principale de s’entremettre dans la négociation et la conclusion des contrats d’affrètement, d’achat, de vente ou de construction de navires, de tout matériel flottant, ainsi que de fourniture de combustibles ou autres produits aux navires, et d’apporter toute son aide pour permettre à ses clients de surveiller l’exécution desdits contrats.

C’est donc un intermédiaire qui a pour mission essentielle de rapprocher des personnes qui désirent contracter. Il ne traite pas lui-même l’opération et ne représente pas son client. Son rôle consiste à aider mais il n’est pas responsable de l’exécution des contrats conclus par son truchement.

La qualité d’un courtier se mesure à son talent de négociateur mais aussi à la qualité de l’information qu’il diffuse. Il va accompagner son client dans ses choix stratégiques, ce qui le conduit à entretenir des services d’information, de documentation et de publication de plus en plus sophistiqués pour les mettre à la disposition de son interlocuteur.

En France, quelque 200 courtiers exercent par l’intermédiaire d’un peu moins d’une trentaine de sociétés parmi lesquelles figure un des leaders mondiaux.

**Poste et personne à contacter :** Florence Lenot

**Email :** [frenchshipbrokers@club-internet.fr](mailto:frenchshipbrokers@club-internet.fr)

**Site Internet :** [www.french-shipbrokers.org](http://www.french-shipbrokers.org)

**Téléphone :** 01 53 67 77 10

**Adresse :** 10, rue de Laborde – 75008 Paris